

VOTRE ACCUEIL

VOTRE ACCUEIL AU LABORATOIRE

Pour les analyses courantes il n'est pas nécessaire de prendre un rendez-vous.

Ce qu'il faut apporter :

- Vous devrez vous munir de votre ordonnance, votre carte vitale ou attestation de sécurité sociale ainsi que de votre carte de mutuelle.
- Votre attestation papier pour la CMU (Complémentaire Mutuelle Universelle), et l'AME (Aide Médicale d'Etat)

Possibilité de prélèvement sans ordonnance à la charge du patient :

Il est possible de réaliser certains examens sans ordonnance (à la charge du patient) à conditions de nous transmettre le nom de votre médecin traitant. Une feuille de soins pourra vous être remise à posteriori sur présentation d'une prescription en date du jour de votre examen.

Pour les prélèvements sur mineurs :

La présence d'un des 2 parents ou une autorisation de prélèvement d'un d'entre eux est obligatoire, sauf examens relatifs à la contraception ou IST (Infections Sexuellement Transmissibles).

Pour les prélèvements sanguins à domicile :

Vous devez prendre rendez-vous avec votre laboratoire au moins 24 heures à l'avance. A noter, si la mention «prélèvement à domicile» n'est pas inscrite sur votre ordonnance, le déplacement vous sera facturé et restera à votre charge.

Attention, certaines analyses nécessitent de rester à jeun. Néanmoins, il est possible de boire de l'eau pendant cette période de jeûne.

S'il s'agit d'une analyse spécifique, appelez au laboratoire avant votre venue pour connaître les conditions particulières.